



Vente d'un bien concernant une succession

Par **myso92**, le **12/11/2008** à **17:37**

Il y a plus d'un an, j'ai mis en vente un bien immobilier, par rapport à notre succession. Nous avons trouvé un acheteur potentiel et son crédit fut accepté une première fois après six mois d'attente dont on ne connaît le motif. (en attendant l'appartement resta bloqué et aucune vente ne s'est faite pendant ce temps), six mois après seulement, voilà que le courtier nous signale que le client n'est plus solvable et que son crédit a été refusé. Un an après d'attente, l'appartement est toujours bloqué pas de vente possible, les charges courent toujours alors qu'il n'y a personne dans l'appartement depuis janvier 2008. Un an d'attente, de blocage (pas de vente pendant ce temps) pour nous dire ensuite que la vente est annulée!!! J'aimerais savoir si il y a un recours auprès de la justice pour savoir si on peut avoir un dédommagement concernant les préjudices acquis pendant cette vente. Ce qui malheureusement est contre nous c'est que c'est une société qui voulait acheter et notre notaire nous dit qu'on ne peut rien faire par rapport à ça.